



BUREAU DE L'OIM – SENEGAL

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

POUR LE RECRUTEMENT D'UN PARTENAIRE D'EXECUTION EN CHARGE DE L'ENCADREMENT TECHNIQUE, L'INSTALLATION DES PROJETS D'ELEVAGE ET D'EMBOUCHE, ET DU SUIVI POST REINTEGRATION DE 100 MIGRANTS DE RETOUR AU SENEGAL EN VUE DE RENFORCER LA DURABILITE DE LEUR REINTEGRATION

1 **CALENDRIER**

Numéro de référence de l'appel à manifestation d'intérêt	SN.2026/MPRR/01
Date de publication	07 Mai 2026
Date limite de présentation d'une demande de précision	14 Mai 2026
Date limite de dépôt des candidatures	21 Mai 2026
Communication des résultats	27 Mai 2026
Date de début de la mise en œuvre	01 Juin 2026
Date de fin de la mise en œuvre	13 septembre 2026

2 **SITE(S)**

Les 14 régions du Sénégal

3 **SECTEUR(S) ET DOMAINE(S) DE SPECIALISATION**

Protection, Réintégration et Assistance aux migrants

4 **ENTITE A L'ORIGINE DE LA PUBLICATION**

Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) _Sénégal

5 **CONTEXTE DANS LEQUEL S'INSCRIT LE PROJET**

La migration irrégulière le long de la route méditerranéenne est de plus en plus dangereuse pour les migrants. La traversée de la Méditerranée est de loin l'itinéraire le plus meurtrier, avec 1 décès enregistré pour 35 arrivées (OIM, 2016). En outre, la traite des êtres humains et d'autres pratiques d'exploitation le long de la route affectent lourdement les migrants au cours de leur voyage migratoire, en particulier le long des routes méditerranéennes.

Pour relever ces défis, l'OIM, avec le soutien de l'Union européenne (UE), a mis au point le Programme MPRR-SSA (Migrant Protection, Return and Réintégration in Sub-Saharien Africa), avec des interventions ciblées dans 16 pays (Burkina Faso, Cameroun, Tchad, Côte d'Ivoire, Ethiopie, Ghana, Guinée, Libye, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan et Gambie) afin de protéger la sécurité, la dignité et les droits des migrants le long de cet important et dangereux itinéraire migratoire et d'aider à améliorer la réintégration des migrants de retour par le biais d'une approche novatrice. Cet objectif sera atteint grâce à différents types d'interventions, notamment la protection et l'assistance aux migrants vulnérables et bloqués, la fourniture d'une assistance directe par le biais d'une aide à la recherche et au sauvetage, l'identification, l'orientation et l'assistance directe aux migrants vulnérables, l'aide

au retour volontaire et le soutien à la réintégration durable dans les communautés d'origine.

Au Sénégal, ce Programme vise spécifiquement à contribuer à la protection des migrants vulnérables et bloqués, par une aide au retour volontaire, et à leur réintégration durable au Sénégal. Pour ce faire, deux résultats principaux sont attendus, à savoir que : (i) 4713 migrants bénéficient d'une assistance immédiate après leur arrivée, et (ii) 4192 bénéficient d'une aide individuelle à la réintégration dans leur pays d'origine, dans toutes les dimensions de la réintégration (sociale, économique et psychosociale).

Cependant, il convient de noter que les difficultés de gestion inhérentes à tout entrepreneur débutant - notamment les jeunes migrants – nécessitent un accompagnement dans l'élaboration de plans holistiques de réintégration prenant en compte les dimensions économiques, sociales et psychosociales, l'appui à la mise en œuvre des activités de réintégration et un suivi régulier, afin d'identifier les goulots d'étranglement à la durabilité de la réintégration de chaque migrant de retour et y apporter des solutions appropriées, identifier d'autres opportunités d'appuis complémentaires financier et non financier, ou de réintégration sans coûts ou à coûts partagés par le Programme MPRR-SSA au Sénégal, et y orienter les migrants de retour.

C'est dans ce cadre que l'OIM cherche un **partenaire d'exécution** qui sera responsable de **l'encadrement technique, l'installation des projets d'élevage et d'embouche, et de suivi post installation de 100 migrants de retour au Sénégal**, sous la supervision de l'OIM.

6 **OBJECTIFS DU PROJET**

L'objectif général est d'assurer **l'encadrement technique, l'installation des projets d'élevage et d'embouche, et le suivi post installation de 100 migrants de retour au Sénégal**, sous la supervision de l'OIM. En détail, le partenaire aura la charge de :

- Informer chaque migrant sur son projet d'élevage ou d'embouche et sur les différentes opportunités y afférentes existant dans sa localité ;
- Appuyer la rédaction d'un business plan relatif à un projet d'élevage ou d'embouche à 100 migrants de retour ;
- Fournir un encadrement technique (formation) en élevage et / ou d'embouche à 100 migrants de retour ;
- Gérer et coordonner des achats et la disponibilité du bétail : Le partenaire devra identifier, organiser et coordonner un réseau d'éleveurs dans les zones concernées (en veillant, dans la mesure du possible, à la proximité avec la localité de résidence du migrant bénéficiaire). Ce réseau devra permettre de garantir un approvisionnement en bétail de qualité tout en facilitant les achats groupés, individuels et les transactions de manière fluide ;
- Contrôler et garantir la qualité du bétail : Garantir la qualité du bétail fourni à travers des pratiques éprouvées de sélection, de soins vétérinaires et de suivi des animaux pour garantir leur viabilité à long terme, à travers la présence d'un vétérinaire au moment de la vente, qui valide la sélection et la vente conformément au [Décret N 2002-1094 relatif à la police Sanitaire des animaux.pdf](#).
- Assurer l'achat de bétail et de l'aliment de bétail de bonne qualité à hauteur de 500 000 franc CFA pour chaque bénéficiaire (couvrant tous les frais liés à l'activité d'élevage/embouche) et appuyer à l'installation de chaque projet de réintégration ;
- Assurer un suivi de qualité : Le partenaire devra suivre les projets de manière efficace, évaluer les besoins des migrants et apporter des ajustements pour garantir la réussite des projets. Le suivi se fera en collaboration avec l'OIM ;
- Coordonner efficacement les activités de manière à maximiser l'impact du programme tout en respectant les délais et les budgets ;
- Créer un réseau entre ces bénéficiaires afin de favoriser les échanges d'expérience, commerciaux et de bonnes pratiques ;
- Orienter 100 migrants de retour au Sénégal vers des opportunités d'appuis complémentaires financiers et

non financiers en vue de renforcer la durabilité de leur réintégration.

7 RESULTATS ESCOMPTEES

Au terme de la période de mise en œuvre, les résultats suivants seront atteints :

i. Un encadrement technique en élevage ou en embouche est fourni à 100 migrants de retour et l'élaboration des plans de réintégration est assurée pour ces mêmes 100 migrants de retour :

- ❖ Chaque migrant est conseillé sur le choix de ses activités de réintégration et appuyé sur la rédaction de son business plan en considérant les dynamiques à l'œuvre dans sa zone de résidence, notamment les races porteuses, les acteurs et autres ressources disponibles dans sa localité dans l'élevage et l'embouche, les opportunités d'appui financier et non financier disponibles chez d'autres acteurs.
- ❖ Chaque migrant a reçu un encadrement technique (formation) en élevage et / ou embouche.
- ❖ Des besoins résiduels non couverts des bénéficiaires sont documentés et sont partagés à l'OIM et d'autres partenaires pertinents pour la réponse.

ii. L'installation de 100 projets d'élevage ou d'embouche de migrants de retour est assurée :

- ❖ Un réseau d'éleveurs dans les zones ciblées est structuré pour faciliter l'approvisionnement en bétail de qualité, tout en assurant la gestion coordonnée des projets d'élevage et d'embouche.
- ❖ Le bétail d'élevage et/ou d'embouche est acheté et remis aux migrants, à hauteur de 500 000 XOF par migrant (incluant les éventuels frais de vaccination, soins vétérinaires, et d'aliment) de retour bénéficiaire, sur l'étendue du territoire sénégalais.
- ❖ Un vétérinaire est présent au moment de la vente pour certifier de la qualité de l'animal. Un document signé par le/la vétérinaire, attestant de la bonne santé de l'animal acheté par le migrant, est remis à l'OIM et fait partie des documents justificatifs.
- ❖ 100% de migrants de retour ayant opté pour l'élevage sont appuyés dans l'élaboration du business, dans le choix des animaux, des races, en tenant compte de la faisabilité dans la région et la constitution de leurs dossiers de réintégration économique, soumis à l'OIM pour validation et financement
- ❖ Un réseau est créé entre ces bénéficiaires afin de favoriser les échanges d'expérience, commerciaux, de bonnes pratiques.

iii. L'orientation des migrants de retour au Sénégal vers des opportunités d'appuis complémentaires financiers et non financiers en vue de renforcer la durabilité de leur réintégration est assurée

iv. Le suivi et mentoring continu des migrants de retour qui ont reçu un support économique en élevage et/ou en embouche est assuré

8 CRITERES DE SELECTION

Les critères suivants seront utilisés pour évaluer les propositions :

- Expertise en gestion de réseaux d'éleveurs : Le partenaire doit avoir une expérience reconnue dans la gestion de réseaux d'éleveurs et la mise en place de stratégies de coordination au niveau local.
- Capacité à garantir la qualité du bétail : Le partenaire doit démontrer une expertise dans la sélection et le suivi du bétail, en respectant des normes sanitaires et de qualité adaptée aux conditions du Sénégal, et doit assurer la présence d'un vétérinaire au moment de la vente.
- Expérience en gestion de projets d'élevage et d'embouche : Le partenaire doit avoir une expérience solide dans la gestion de projets d'élevage et d'embouche, avec une capacité à accompagner les migrants dans la gestion de leurs exploitations.

- Capacité à assurer un suivi de qualité : Le partenaire devra avoir les outils et l'expérience nécessaires pour suivre les projets de manière efficace, évaluer les besoins des migrants et apporter des ajustements pour garantir la réussite des projets.
- Compétences organisationnelles et de gestion : Le partenaire doit être capable de coordonner efficacement les activités de manière à maximiser l'impact du programme tout en respectant les délais et les budgets.

9. Pièces jointes

Description	Lien hypertexte
ANNEXE A – Liste de vérification des références des partenaires d'exécution	Voir ci-dessous
ANNEXE B – Questionnaire général sur les partenaires d'exécution	Voir ci-dessous
ANNEXE C – Modèle de note conceptuelle	En annexe
ANNEXE F – Déclaration de conformité à l'intention des partenaires d'exécution	En annexe

10. Pour de plus amples informations sur cette possibilité de partenariat et la procédure de candidature, veuillez consulter la page suivante : [here](#)

Les organisations qui répondent à cet appel doivent apporter la preuve de leur capacité de mettre en œuvre toutes les activités indiquées en une seule fois. Les candidatures partielles portant uniquement sur certaines activités ne seront pas examinées.

L'OIM se réserve le droit d'annuler des activités planifiées ou d'en définir de nouvelles, et d'en réduire ou d'en élargir la portée. Les partenaires d'exécution retenus doivent se tenir prêts à établir un budget détaillé fondé sur leur proposition dans un délai de deux semaines après avoir reçu l'avis de sélection de l'OIM.

Dans les deux semaines suivant la date limite de dépôt des notes conceptuelles, l'ensemble des candidats recevront un avis écrit les informant de l'issue du processus de sélection. En cas de demande de précision de la part d'un candidat, l'OIM lui répondra en indiquant les mesures prises pour garantir la transparence et l'intégrité du processus de sélection.

Pour des raisons de confidentialité, l'OIM se réserve le droit de ne pas divulguer d'informations précises concernant la décision prise par son bureau.

L'OIM se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute manifestation d'intérêt, et d'annuler le processus de sélection ou de rejeter toutes les expressions d'intérêt à tout moment, sans engager sa responsabilité auprès des partenaires d'exécution concernés.

Pour de plus amples informations, veuillez écrire à l'adresse suivante : procurementdkr@iom.int

Directives relatives à la soumission des manifestations d'intérêt

Le présent document renferme les instructions relatives à la constitution et à la soumission des dossiers de candidature, y compris de l'annexe A (informations relatives aux partenaires d'exécution).

1. Les candidatures doivent être envoyées par courriel à l'adresse suivante : procurementdkr@iom.int, le **30 mars 2026 à 23 heures 59 minutes** au plus tard. Les candidatures soumises après le délai fixé ne seront pas prises en compte.
2. Une description détaillée de la manière dont les compétences, l'expérience, les connaissances et l'expertise des partenaires d'exécution répondent aux exigences énoncées dans l'appel à manifestation d'intérêt publié par l'OIM devra être fournie.
3. Les candidats doivent soumettre les originaux ainsi qu'une copie des documents du dossier de candidature,

en précisant sur chaque enveloppe « original » et « copie ». En cas de divergence entre l'original et la copie, ce premier prévaut. Les deux enveloppes susmentionnées doivent être placées dans une seule et même enveloppe scellée. Sur cette dernière, il convient d'indiquer l'adresse d'envoi de la soumission, le numéro de référence et l'intitulé du projet, ainsi que le nom du partenaire d'exécution.

4. Les candidatures doivent être soumises en français et au format demandé par l'OIM dans l'appel à manifestation d'intérêt. Il est impératif de fournir toutes les informations demandées, en répondant de manière claire et concise à tous les points énoncés dans l'appel. Toute candidature qui ne répond pas pleinement à l'ensemble de ces critères pourra être rejetée.
5. Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :
 - a. Une lettre d'accompagnement
 - b. Les documents demandés dans l'appel à manifestation d'intérêt, chaque page devant être dûment signée par le représentant habilité du partenaire potentiel ; et
 - c. Tout autre document pertinent.
6. Il est possible de modifier ou de retirer les candidatures par écrit, avant la date limite indiquée dans l'appel à manifestation d'intérêt. Passé ce délai, les candidatures ne pourront plus être modifiées ou retirées.
7. Les coûts relatifs à la constitution et à la soumission du dossier de candidature sont à la charge du partenaire d'exécution et l'OIM ne peut en aucun cas être tenue responsable des frais engagés.
8. Aucuns frais de dossier ne seront demandés par l'OIM aux candidats.
9. Les partenaires peuvent signaler des cas de fraude, de corruption et de manquement sur la plateforme « Nous sommes tous concernés » ([We Are All In](#)) de l'OIM.
10. Toute information communiquée par écrit ou oralement aux partenaires d'exécution dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt doit être considérée comme confidentielle. Ceux-ci ne doivent pas partager ou évoquer ces informations avec un tiers sans l'approbation écrite préalable de l'OIM. Cette obligation subsiste après l'achèvement du processus de sélection, que la candidature du partenaire d'exécution ait été retenue ou non.
11. L'OIM traitera toutes les informations (ou les informations libellées comme exclusives, sensibles ou financières) communiquées par les partenaires d'exécution de manière confidentielle, et les données à caractère personnel seront traitées dans le respect des principes relatifs à la protection des données.
12. En soumettant leur candidature, les partenaires d'exécution autorisent l'OIM à partager des informations avec les personnes qui doivent en avoir connaissance aux fins de l'évaluation de la proposition et du traitement du dossier.
13. En soumettant leur candidature ou une manifestation d'intérêt, les candidats confirment leur adhésion à la déclaration de conformité de l'OIM reproduite dans le formulaire prévu à cet effet et accusent réception de la liste des pratiques interdites (pièce jointe).
14. L'OIM se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute candidature, d'annuler le processus et de rejeter toutes les candidatures, à tout moment, sans engager sa responsabilité auprès des partenaires d'exécution concernés, et sans obligation de les informer du motif de sa décision.

LISTE DE VÉRIFICATION DES RÉFÉRENCES DES PARTENAIRES D'EXÉCUTION

Les informations ci-après doivent figurer dans la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt publié par l'OIM.

TABLEAU 1 – PRINCIPALE EXPÉRIENCE EN TANT QUE PARTENAIRE D'EXÉCUTION AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES (format libre)

- Début (mois/année)
- Fin (mois/année)
- Donateur/partenaire chef de file
- Description des projets
- Montant du contrat

Remarques (veuillez fournir des pièces justificatives)

TABLEAU 2 – EXPÉRIENCE SIMILAIRE AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES (format libre)

- Année
- Donateur/partenaire chef de file
- Description des projets
- Montant du contrat
- Remarques (veuillez fournir des pièces justificatives*)

TABLEAU 3 – LISTE DES PRINCIPAUX MEMBRES DU PERSONNEL (format libre)

- Nom
- Fonction et qualifications
- Nombre d'années d'expérience

Veuillez fournir un organigramme ainsi qu'un CV détaillé des membres clés de la direction et du personnel de l'organisation.

TABLEAU 4 – AUTRES INFORMATIONS (format libre)

Outre les informations demandées, les partenaires d'exécution peuvent joindre tout autre document pertinent.

Les informations fournies dans ce formulaire serviront à l'évaluation de la diligence raisonnable des candidats.

Numéro de référence de l'appel à manifestation d'intérêt :	
Nom complet de l'organisation et sigle :	
Adresses postale et électronique de la personne de contact :	
Date :	
Existe-t-il déjà un partenariat entre l'organisation et l'OIM ?	
Si oui, quand cette coopération a-t-elle débuté ?	

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES ET GOUVERNANCE

L'organisation est-elle légalement enregistrée dans le(s) pays de mise en œuvre ? Si oui, veuillez indiquer le numéro d'enregistrement ou fournir une preuve. Si non, veuillez fournir une explication.	
Quel est le statut de l'organisation (par exemple, organisme public, entreprise détenue ou contrôlée par l'État, organisation intergouvernementale, organisation internationale, organisation non gouvernementale, organisme à but non lucratif, organisation internationale de la société civile ou organisation de la société civile) ?	
L'organisation publie-t-elle chaque année un état financier vérifié ? Si non, veuillez expliquer pourquoi.	
La direction ou les actionnaires de l'organisation entretiennent-ils une relation avec l'OIM qui serait susceptible d'entraîner un conflit d'intérêts ?	
Quand l'organisation a-t-elle été créée ?	
Quand l'organisation a-t-elle été évaluée par l'OIM ou un autre organisme des Nations Unies pour la dernière fois ?	
Veuillez indiquer la date de la dernière évaluation externe et le nom de l'évaluateur(trice). L'OIM peut-elle y avoir accès ?	

B. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Un organigramme actualisé de l'organisation et les CV des membres clés du personnel sont-ils joints à la candidature ?	
Dans quelles régions du pays l'organisation intervient-elle, et quelles sont sa structure et sa présence sur le terrain ?	
Combien de personnes travaillent dans le bureau de pays ou pour le programme ?	

Les fonctions opérationnelles principales disposent-elles de ressources humaines et autres (finance, logistique, mise en œuvre, suivi et évaluation) suffisantes ?	
L'organisation a-t-elle établi des directives à l'intention du personnel ?	
L'organisation est-elle dotée de procédures permettant d'assurer la sécurité du personnel ?	
C. RELATIONS EXTÉRIEURES ET INFLUENCE	
Réseaux et coordination	
L'organisation a-t-elle noué des liens de collaboration avec d'autres organisations de la société civile, organisations humanitaires ou réseaux ? Si oui, veuillez préciser.	
L'organisation coordonne-t-elle son action avec des organisations de la société civile (locales, nationales ou internationales) ? Si oui, veuillez préciser.	
Comment l'organisation interagit-elle avec les bénéficiaires et les communautés ?	
L'organisation assure-t-elle une coordination avec le gouvernement ou les autorités ?	
L'organisation participe-t-elle à des processus publics ou politiques (discussions ou décisions budgétaires ou politiques des autorités nationales et locales) ?	
Information et sensibilisation	
L'organisation produit-elle régulièrement des documents d'information ? Si oui, veuillez préciser.	
L'organisation tient-elle des manifestations publiques à des fins de collecte de fonds ou autre ? Si oui, veuillez préciser.	
L'organisation recourt-elle aux médias ?	
L'organisation considère-t-elle les efforts de sensibilisation comme un pilier de son action ? Si oui, veuillez préciser.	
L'organisation mène-t-elle des activités de lobbying ? Si oui, veuillez préciser.	
C. CAPACITÉS PROGRAMMATIQUES	
L'organisation a-t-elle une mission et une vision officielles ? Veuillez indiquer le lien correspondant si cette page est accessible au public.	
Quels sont le(s) groupe(s) cible(s) ou les bénéficiaires de l'organisation ?	
Quelle est la zone géographique d'intervention de l'organisation ?	
Quels sont les domaines programmatiques de l'organisation ?	
L'organisation dispose-t-elle d'un registre des risques et d'un processus de gestion des risques ?	

Informations relatives à l'organisation :	
L'organisation promeut-elle et respecte-t-elle les principes humanitaires ?	
L'organisation facilite-t-elle la fourniture d'une aide de manière impartiale et fondée uniquement sur les besoins ?	
L'organisation opère-t-elle en toute indépendance, sans que des intérêts politiques lui soient imposés ?	
L'organisation promeut-elle l'approche consistant à ne pas nuire ?	
L'organisation dispose-t-elle d'un plan ou d'une stratégie à long terme ?	
L'organisation est-elle dotée d'un cadre de responsabilité à l'égard des populations touchées ?	
L'organisation dispose-t-elle d'un code de conduite ou d'une autre politique en matière d'éthique ?	
L'organisation a-t-elle adopté des politiques et des procédures pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles (PSEA) ?	
Comment l'organisation lutte-t-elle contre l'exploitation et les atteintes sexuelles en interne et auprès des populations qu'elle sert ?	
D. CAPACITÉS FINANCIÈRES	
Quels donateurs soutiennent actuellement les activités programmatiques de l'organisation ?	
Quel est le budget global actuel des activités de l'organisation ?	
L'organisation a-t-elle rencontré des problèmes de liquidité ou de solvabilité au cours des trois dernières années ? Si oui, comment ces problèmes ont-ils été résolus ?	
Système de comptabilité	
L'organisation est-elle dotée de politiques précises énonçant ses normes, règles et procédures en matière de comptabilité ?	
Quelles normes comptables suit-elle (IPSAS, IFRS ou réglementation nationale) ?	
Quel logiciel de comptabilité l'organisation utilise-t-elle et celui-ci est-il intégré à d'autres fonctions (par exemple, ressources humaines ou achats) ?	
Quelle est la politique de l'organisation en matière de conservation des documents comptables et des pièces justificatives ? Comment l'organisation protège-t-elle ses archives des vols, des incendies, des inondations, etc. ? A-t-elle rencontré des difficultés à cet égard au cours des trois dernières années ?	

L'organisation comptabilise-t-elle tous ses coûts en temps voulu ?	
L'organisation peut-elle établir des rapports financiers périodiques au niveau des projets ?	
Contrôle financier	
L'organisation détient-elle un compte bancaire à son nom ?	
L'organisation a-t-elle établi des fonctions d'audit interne ?	
Existe-t-il une obligation de vérification externe régulière des comptes de l'organisation et, si oui, ces vérifications sont-elles réalisées en temps voulu ?	
L'organisation se conforme-t-elle aux recommandations issues des vérifications ?	
Quelles sont les principales caractéristiques du système de contrôle interne existant ? L'organisation a-t-elle rencontré des difficultés à cet égard au cours des trois dernières années ?	
Comment l'organisation garantit-elle une séparation suffisante des tâches ?	
L'organisation a-t-elle un système pour éviter que les dépenses ne soient communiquées deux fois aux donateurs ? Dispose-t-elle d'un système de comptabilité permettant de faciliter les contrôles connexes dans le cadre des projets ?	
Rapport coût-efficacité	
L'organisation se préoccupe-t-elle des coûts ? Quels principes applique-t-elle pour les réduire ?	
Des devis ou des factures sont-ils obtenus avant de procéder aux achats ?	
E. CAPACITÉS EN MATIÈRE D'ACHAT ET DE GESTION DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT	
Veuillez décrire la structure logistique de l'organisation.	
L'organisation est-elle dotée de politiques de lutte contre le terrorisme nécessitant de vérifier systématiquement que les partenaires et les fournisseurs ne figurent pas sur la liste des organisations terroristes, et les applique-t-elle ?	
Achats	
L'organisation est-elle dotée de règles claires en matière d'achat ? Si oui, veuillez en fournir un exemplaire.	
La politique d'achat de l'organisation a-t-elle été examinée et acceptée par d'autres organisations et/ou donateurs ?	
L'organisation dispose-t-elle d'une politique claire en matière de séparation des tâches et de délégation de pouvoir dans le cadre des processus d'achat ?	

L'organisation a-t-elle (et utilise-t-elle) un plan en matière d'achat ?	
L'organisation utilise-t-elle le système ERP pour publier les transactions d'achat ?	
Gestion des actifs et des entrepôts	
L'organisation dispose-t-elle d'une base de données recensant ses actifs ?	
L'organisation a-t-elle établi des protocoles régissant le transfert, la comptabilisation en pertes, la vente et la cession des actifs ?	
L'organisation dispose-t-elle de procédures de gestion des stocks et des entrepôts ?	

Je soussigné(e) déclare que les informations renseignées dans le présent formulaire sont exactes et que tout changement éventuel sera notifié dans les meilleurs délais :

(Signature)

Nom :

Titre :

Date :